



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7578<sup>e</sup>** séance

Lundi 14 décembre 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Pressman . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Gimolieca
	Chili . . . . .	M. Barros Melet
	Chine . . . . .	M. Shen Bo
	Espagne . . . . .	M. Oyarzun Marchesi
	Fédération de Russie . . . . .	M. Ilichev
	France . . . . .	M. Delattre
	Jordanie . . . . .	M <sup>me</sup> Kawar
	Lituanie . . . . .	M <sup>me</sup> Murmokaitė
	Malaisie . . . . .	M. Ibrahim
	Nigéria . . . . .	M. Laro
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey
	Tchad . . . . .	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Suárez Moreno

## Ordre du jour

### La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine  
(S/2015/918)

Lettre datée du 10 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de  
sécurité par le Secrétaire général (S/2105/943)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2015/918)**

#### **Lettre datée du 10 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/943)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/918, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/943 qui contient une lettre datée du 10 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Hervé Ladsous et de S. E. M<sup>me</sup> Raimonda Murmokaitė, Représentante permanente de la Lituanie, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

**M. Ladsous** : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette opportunité de présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2015/918) et sur la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

En dépit de nombreux défis, en dépit également des tentatives répétées par les auteurs de troubles de faire dérailler le processus – et on l'a vu plus particulièrement durant les scènes de violence qui ont marqué la fin du mois de septembre et le mois d'octobre – on peut dire que la République centrafricaine avance dans l'achèvement de la phase de transition dans le cadre du calendrier

électoral révisé. Hier, comme le Conseil le sait, s'est tenu le référendum constitutionnel et ainsi nous sommes entrés dans la phase finale la plus délicate de ce processus électoral puisque, comme le Conseil le sait, le premier tour des élections présidentielle et législatives se tiendra dans deux semaines, le 27 décembre. Dans ce sens, le référendum constitutionnel est un peu une répétition de cette première consultation électorale nationale. Et on peut dire qu'hier, ce référendum s'est tenu de manière réussie dans la plus grande partie du pays, y compris dans des endroits un peu chauds comme Bambari. Ce sont quand même 60 % environ des électeurs qui ont pu voter hier, et je rappelle que le scrutin se poursuit aujourd'hui dans un certain nombre de localités pour compléter le processus.

Évidemment et malheureusement, il y a eu des efforts qui ont été faits par certains éléments anti-balaka ou de la faction de l'ex-Séléka, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique de Nourredine Adam, pour tenter de faire obstacle à la tenue de consultations dans certains secteurs de la capitale, Bangui, et aussi dans les régions. À Bangui et à Bria notamment, les mesures de prévention, les mesures proactives qui avaient été prises par la MINUSCA, ont permis que le scrutin se tienne dans la plupart des bureaux de vote, en dépit de ces incidents sécuritaires. Il y a eu de la violence, il y a eu des cas d'intimidation des électeurs et du personnel électoral dans les villes de Birao, Bossangoa, Ndele et Kaga Bandoro, et cela a empêché la tenue du référendum, malgré ce qu'a tenté de faire la MINUSCA, dont trois Casques bleus ont été blessés durant les incidents, à la fois à Bangui et à Bria. C'est la raison pour laquelle, je le disais à l'instant, le scrutin a été prolongé aujourd'hui dans les localités où, hier, le vote n'avait pas pu se dérouler de manière convenable.

Il faut le noter, Monsieur le Président, l'enregistrement de près de 2 millions d'électeurs, représentant environ 95 % de ce que nous estimons être le corps électoral, est une situation sans précédent dans le pays, ce qui démontre la profonde volonté de changement de la population. Pour les réfugiés, la situation a été plus compliquée. En dépit d'efforts considérables, il faut reconnaître que seul un tiers des électeurs potentiels a pu effectivement s'enregistrer. Nous ne devons ni tolérer ni permettre les efforts faits par un petit nombre pour détruire les espoirs et les aspirations de beaucoup quant au succès du processus électoral, l'espoir de voir leur pays revenir à l'ordre constitutionnel. Il faut faire en sorte que les Centrafricains, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, puissent voter, puissent élire

leur futur Gouvernement sans être exposés à des intimidations. Et la MINUSCA, comme d'ailleurs l'ensemble du système des Nations Unies, va continuer à apporter son plein appui technique, logistique et sécuritaire pour permettre à l'Autorité de transition d'atteindre ses objectifs.

Il faut se féliciter que le code de conduite électorale ait pu être signé par les candidats présidentiels le 9 décembre. C'est d'ailleurs hier qu'a été lancée la campagne électorale pour les élections présidentielle et législatives, et il faut former le vœu que toute cette campagne se passe de manière calme, apaisée. J'ai noté, comme le Conseil, que la Cour constitutionnelle a décidé d'approuver une liste finale de 30 candidats pour l'élection présidentielle, dont une femme, et que 14 candidats en revanche ont été jugés inéligibles. Je crois donc qu'il faut appeler ceux qui soutiennent ces candidats jugés non éligibles à respecter cette décision et à éviter de faire quoi que ce soit qui puisse rendre plus compliqué ou mettre en péril le processus électoral.

Le soutien continu des pays de la sous-région, de la communauté internationale au sens large et du Conseil de sécurité est absolument et particulièrement essentiel en ce moment. De ce point de vue, il faut se féliciter du communiqué qui a été publié par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale le 25 novembre, qui avalise une prorogation technique finale de la transition pour permettre au processus de se dérouler dans le cadre du calendrier électoral révisé. Je voudrais également exprimer notre gratitude aux donateurs qui ont soutenu le processus électoral, et saluer en particulier les récentes promesses qui ont été faites par le Gabon et la Guinée équatoriale, lesquelles ont permis de boucler, à très peu de choses près, l'enveloppe destinée à financer les élections. Les promesses, c'est une chose, mais leur réalisation en est une autre, et je voudrais encourager tous les pays qui n'ont pas encore physiquement transféré les fonds, à les déboursier sans délai, puisque le processus est en cours et que c'est maintenant que les dépenses doivent être couvertes.

La visite de S.S. le pape François à Bangui, les 29 et 30 novembre, a donné un espoir renouvelé aux Centrafricains et a incontestablement contribué à alléger les tensions intercommunautaires. L'image remarquable de la visite du Saint-Père à la mosquée du PK5 à Bangui a illustré une nouvelle fois que la religion n'est pas en fait au cœur des difficultés dans lesquelles se débat la République centrafricaine. Il faut

continuer par tous les moyens à favoriser le dialogue entre toutes les communautés. Il nous faut soutenir les Centrafricains pour que le processus de réconciliation, à tous les niveaux, connaisse de nouveaux progrès.

Bien sûr, la situation sécuritaire reste fragile. Des poches d'insécurité demeurent dans l'ensemble du pays, y compris à Bangui et aussi, ce qui est très important, le long de la route principale qui mène à la frontière avec le Cameroun. Et dans tout cela, la MINUSCA, avec le soutien de l'opération française Sangaris, continue d'adopter une posture aussi robuste que possible pour protéger les civils et créer un environnement sécuritaire propice à la tenue d'élections libres et justes. Une partie des forces de la Mission a été redéployée dans les zones que nous avons identifiées comme des points sensibles potentiels, et des efforts ont été consentis pour renforcer la Mission, à la fois en accélérant les déploiements en cours et en redéployant de manière temporaire – et je remercie le Conseil de l'avoir approuvé – les forces sénégalaises de la Force de réaction rapide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire dans le cadre de la coopération intermissions.

Je crois que tous les efforts déployés pour soutenir la stabilisation de la situation sécuritaire et pour ouvrir un espace de dialogue, en particulier avant les élections, sont encourageants. Le lancement réussi du pré-programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) qui a permis de cantonner un certain nombre de combattants – environ 1 700 – sans obligation de désarmer, doit être considéré comme une première étape vers le vrai DDR que nous nous efforcerons de réaliser avec le nouveau Gouvernement qui sera issu des élections. C'est donc une première étape. Et il y a eu, il faut le noter également, une table ronde sur la sécurité qui a permis de développer et d'avancer dans le développement d'une vision nationale sur la réforme du secteur de la sécurité. Mais aborder la question de la réintégration des membres des groupes armés dans les forces de sécurité et de défense sera un élément essentiel si l'on veut avancer durablement, à la fois dans le programme de DDR et dans la réforme du secteur de la sécurité. Mais ce ne sera pas suffisant, comme les événements d'hier l'ont démontré.

Nous devons donc nous montrer fermes, nous devons lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de violations graves des droits de l'homme et des droits humanitaires. J'exhorte les autorités de la République centrafricaine à continuer, avec le soutien de la MINUSCA, à poursuivre les instigateurs et les

auteurs de crimes graves, et à protéger les victimes et les témoins. Il faut aussi que la communauté internationale soutienne les autorités centrafricaines dans la mise en place de la cour pénale spéciale.

Il y a trois jours, le 12 décembre, la prison centrale de Ngaragba, à Bangui, a été rouverte grâce à l'appui conjoint de la MINUSCA et de l'Union européenne, ce qui avait été rendu nécessaire, le Conseil s'en souvient, lors des évasions massives qui avaient été constatées durant la crise survenue fin septembre, des évasions d'ailleurs qui, à l'époque, avaient été facilitées par des éléments des Forces armées centrafricaines. Plus globalement, je crois qu'il faut rester attaché à trouver des solutions au manque de capacités nationales de gestion de la sécurité et de l'administration des prisons, qui affecte également la sécurité du personnel pénitentiaire de la MINUSCA.

J'en terminerai avec le fait que les efforts qui ont été constatés de la part de certains, hier, pour tenter de compromettre le référendum constitutionnel montrent qu'il y a toujours des acteurs qui restent déterminés à faire dérailler le processus politique dans le pays. Dans les deux semaines qui nous séparent du premier tour des élections, il est très important de continuer à faire davantage pour empêcher ces fauteurs de troubles de sévir. Il faut donc que toute la communauté internationale reste très unie dans un message sans compromis, un message de rejet de toute tentative, par quiconque, de faire dérailler le processus politique. Il faut démontrer qu'il y aura des conséquences pour les auteurs de ces tentatives.

Pour ce qui est de l'avenir, nous devons évidemment être conscients du fait que les élections, si importantes soient-elles, ne sont pas une fin en soi. Il faudra plus que jamais tenter de traiter les causes profondes de la crise et pour cela, nous aurons besoin d'un nouveau gouvernement travaillant dans un esprit d'unité, d'inclusivité et de réconciliation. Pour traiter toutes les priorités, dictées par ces causes profondes de la crise mais aussi par la situation humanitaire et par la nécessité de faire redémarrer l'économie, le soutien du Conseil de sécurité et d'un certain nombre de partenaires très centraux dans ces problématiques nous sera précieux. Les populations de la République centrafricaine, qui ont vécu cette tragédie pendant tant d'années, n'en méritent pas moins.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Murmokaitė, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

**M<sup>me</sup> Murmokaitė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Dans ma déclaration, je reviendrai plus particulièrement sur les grandes conclusions du rapport final du Groupe d'experts et j'évoquerai brièvement le débat sur le rapport et ses recommandations qui a eu lieu au sein du Comité durant sa réunion du 20 novembre. Je présenterai également les travaux réalisés par le Comité et le Groupe d'experts depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.7331), le 9 décembre 2014.

Le 20 novembre, le Comité a tenu une réunion avec le Groupe d'experts pour examiner son rapport final et ses recommandations. Selon ce rapport, les groupes armés continuent de contrôler presque toutes les zones habitées de la République centrafricaine, ou du moins y exercent toujours une influence. En outre, ils se réarment en permanence et posent un danger majeur pour la tenue des élections dans le pays. Les attaques contre les soldats de la paix se sont également poursuivies. Le rapport précise de surcroît que l'Armée de résistance du Seigneur demeure une menace de premier plan en République centrafricaine et utilise le pays pour amasser des ressources. Il souligne par ailleurs que les populations locales se sont présentées en masse pour s'inscrire sur les listes électorales, démontrant ainsi la ferme volonté du peuple centrafricain que le scrutin ait lieu. En relation avec les recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts, des lettres ont été adressées aux États et organisations concernés.

Pour ce qui est des activités du Comité et du Groupe d'experts depuis mon dernier exposé au Conseil, je voudrais rappeler que, le 9 février 2015, le Service de la lutte antimines de l'ONU a donné au Comité un aperçu de son travail en République centrafricaine. Durant les consultations que le Comité a organisées le 31 mars, le Coordonnateur du Groupe d'experts a présenté le programme de travail du Groupe.

Le 22 avril, à l'occasion de sa quatrième réunion formelle, le Comité a débattu des violations de l'interdiction de voyager frappant François Bozizé et Nourredine Adam qui ont été signalées. À cette réunion, les membres du Comité ont entendu des déclarations

des représentants des Missions permanentes auprès de l'ONU de la République centrafricaine, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda. Les membres du Comité ont également entendu un bref exposé de la part du Bureau du Représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le 12 juin, les membres du Comité ont entendu un exposé par téléphone du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le rapport d'activité du Groupe remis au Comité le 20 mai. Durant cet exposé, le Coordonnateur du Groupe d'experts a appelé l'attention sur le manque de coopération de certains États de la région et constaté qu'il régnait un certain scepticisme quant à la perspective que l'accord sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration soit appliqué comme prévu.

Le 3 août, le Comité a discuté de l'embargo sur les armes et des procédures d'exemption y relatives par visioconférence avec des représentants du Gouvernement centrafricain, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et l'expert sur les armes ainsi que l'expert sur les groupes armés et Coordonnateur du Groupe d'experts. À l'issue de cette réunion, et suite à une demande des autorités centrafricaines, le Comité a accepté de revoir ses directives pour permettre à la République centrafricaine de présenter elle-même des demandes d'exemption relatives à l'embargo sur les armes, en plus des États fournisseurs.

Le 21 août, à l'occasion de sa cinquième réunion formelle, le Comité a débattu à nouveau de la question de l'embargo sur les armes et des procédures d'exemption y relatives avec les représentants de la République centrafricaine, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Soudan et du Soudan du Sud.

La réunion du 21 août a été suivie de consultations du Comité, au cours desquelles le Coordonnateur du Groupe d'experts a présenté le rapport à mi-parcours du Groupe, remis le 29 juillet. En plus de donner un aperçu des conclusions et recommandations à mi-parcours, le Coordonnateur a indiqué que selon lui la décision prise le 20 août par le Comité d'ajouter quatre noms supplémentaires sur la liste des sanctions était à la fois opportune et importante et allait avoir de vraies

conséquences sur le terrain. Il a demandé au Comité d'envisager d'ajouter les noms d'autres individus et entités sur la liste des sanctions.

Pour ce qui est du rapport à mi-parcours, le Coordonnateur a signalé que la gestion et l'entreposage des stocks d'armes demeuraient un problème majeur en République centrafricaine. Il a souligné que le Groupe d'experts avait poursuivi ses enquêtes sur les groupes armés présents dans le pays ayant commis de graves violations du droit international humanitaire, le tout dans le respect des critères définis par le Conseil de sécurité pour la désignation des personnes et entités devant faire l'objet de sanctions.

Le 10 septembre, j'ai rendu compte au conseil du voyage que j'ai effectué en République centrafricaine du 25 au 28 août. Cette visite était une occasion attendue de longue date de recueillir les impressions d'un grand nombre d'acteurs sur place vis-à-vis de la mise en œuvre du régime de sanctions, y compris des représentants du Gouvernement, des missions diplomatiques, de l'équipe dirigeante de la MINUSCA, des autorités minières ainsi que des chefs locaux, religieux et civils, et des leaders d'opinion. Ma visite a également permis d'ouvrir la voie à une meilleure communication et collaboration entre le Groupe d'experts et les autorités du pays. Durant cette visite, j'ai également rencontré des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de l'Union africaine. Je suis arrivée à la conclusion que l'embargo sur les armes demeurerait extrêmement utile et essentiel dans le contexte centrafricain et j'ai recommandé d'améliorer les capacités des forces armées du pays en matière d'entreposage d'armes. J'ai également appelé l'attention sur l'ampleur du problème de la violence contre les enfants en République centrafricaine. À cet égard, j'ai souligné qu'il fallait ajouter de nouveaux noms à la liste des sanctions du Comité, en particulier en relation avec l'exploitation des enfants et la violence sexuelle.

Toujours sur la question des enfants, le 3 décembre, les membres du Comité et du Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé ont tenu une réunion conjointe avec M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, à propos de l'impact du conflit en République centrafricaine sur les enfants. Donnant les noms de plusieurs auteurs de violations, la Représentante spéciale a exhorté le Comité et le Groupe d'experts à continuer d'enquêter sur les groupes armés qui recrutent et utilisent des enfants en République

centrafricaine. À cet égard, je voudrais informer le Conseil que j'ai invité les membres du Comité à envisager de désigner de nouvelles personnes devant faire l'objet de sanctions dans le contexte des mémoires présentés par le Groupe d'experts en juillet et octobre 2014 ainsi qu'en janvier et novembre 2015. Y compris le dernier exposé des motifs présenté le 18 novembre, le nombre total d'affaires signalées par le Groupe d'experts s'élève à 25, dont 20 impliquant des individus et cinq des entités. Étant donné que seulement cinq individus et une entité sont actuellement inscrits sur la liste des sanctions du Comité, j'espère que de nouveaux noms seront proposés dans les semaines qui restent d'ici à la fin de ma présidence.

Je voudrais également informer les membres du Conseil des efforts de suivi déployés par la présidence auprès des délégations kényane et sud-africaine concernant les violations de l'interdiction de voyager qui ont été signalées concernant François Bozizé et Noureddine Adam, tous deux visés par des sanctions, qui se sont rendus en Afrique du Sud pour le premier et au Kenya pour le second. La présidence a envoyé à cet égard des lettres en date du 30 octobre, dans lesquelles elle demandait aux deux délégations concernées de fournir une réponse avant le 6 novembre.

Le 5 novembre, la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies a répondu au Groupe d'experts, indiquant que l'Afrique du Sud n'était pas en mesure de respecter la date limite du 6 novembre et répondrait sans tarder une fois les procédures requises menées à bien. Depuis, le Comité n'a pas reçu de nouvelles de la délégation sud-africaine. En ce qui concerne la Mission permanente

du Kenya, je sais que le Groupe d'experts a rencontré le chef de la Direction des affaires de l'ONU et des affaires multilatérales du Ministère kényan des affaires étrangères, venu de Nairobi, mais aucune réponse n'a été reçue du Kenya en ce qui concerne mes lettres du 30 octobre relatives au vol que Noureddine Adam a emprunté pour se rendre à Nairobi.

Avec l'accord du Président et des membres du Conseil, et dans la droite ligne d'une initiative similaire prise par le Président du Conseil et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, je voudrais donc proposer que le Président et moi-même organisons des réunions bilatérales conjointes avec les délégations kényane et sud-africaine afin d'obtenir une réponse définitive aux lettres envoyées par le Comité le 30 octobre. Je suis intimement convaincue que si des États Membres continuent de ne pas vouloir ou de ne pas pouvoir faire respecter les interdictions de voyager imposées par le Conseil dans le cadre des sanctions concernant la République centrafricaine, le silence du Conseil enverra le mauvais message aux États Membres de la région, bien sûr, mais au-delà aux individus visés par les sanctions, message qui reviendrait à dire que violer les interdictions de voyager imposées par le Conseil de sécurité ne prête à aucune conséquence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Murmokaité de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur ce sujet dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 30.*